

COMMUNE DE SAINT-THURIEN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2020

Etaient présents : Jean-Pierre GUILLORE, Christine KERDRAON, Bruno JAFFRE, Jean-Pierre LE DUIGOU, Joël DERRIEN, Nicolas LE NAOUR, Carole DAUPHIN, Corinne DERRIEN, Françoise GOLIES, Hélène CHARPENTIER, Fabienne LE GALL, Laurent MINTEC et Flore MEFORT.

Absents excusés : Cédric JAULNEAU.

Cédric JAULNEAU a donné pouvoir à Bruno JAFFRE.

Secrétaire de séance : Nicolas LE NAOUR.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte rendu du conseil municipal du 11 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

1°) Approbation du compte de gestion 2019 du budget principal de la Commune :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget principal de la Commune établi par Madame PREDOUR, trésorier municipal, pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2°) Adoption du compte administratif 2019 du budget principal de la Commune :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019, examine le compte administratif 2019 du budget principal de la Commune qui peut se résumer de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :

Dépenses	714 195.17 €
Recettes	966 060.51 €
Excédent de clôture	251 865.34 €
Excédent au 31.12.2018	717.86 €
Excédent au 31.12.2019	252 583.20 €

- Section d'investissement :

Dépenses	485 565.83 €
Recettes	369 646.56 €
Déficit de clôture	115 919.27 €
Excédent au 31.12.2018	117 675.30 €
Excédent au 31.12.2019	1 756.03 €

Restes à réaliser :

En dépenses	176 789.00 €
En recettes	33 363.00 €

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 du budget principal de la Commune.

Remarques :

Quelques questions sont posées par l'assemblée au sujet des réalisations de l'année 2019. Les réponses y sont apportées durant la séance.

3°) Affectation des résultats 2019 :

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que, conformément aux dispositions de la loi n° 99-1126 du 28 décembre 1999, des articles L.2311-5 et R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'instruction interministérielle relative à l'application de la comptabilité M14, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'année 2019.

Le Conseil Municipal constate, après s'être fait présenter le compte administratif de la Commune :

- un excédent de fonctionnement 2019 de	252 583.20 €
- un excédent d'investissement 2019 de	1 756.03 €

L'affectation des résultats est proposée de la façon suivante :

1°) Section de fonctionnement :

o Part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (1068)	200 000.00 €
o Reprise au compte 002 (excédent reporté)	52 583.20 €

2°) Section d'investissement :

o Reprise de l'excédent au compte 001	1 756.03 €
---------------------------------------	------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2019 proposée ci-dessus.

4°) Quart d'heure de libre expression :

- a) Flore MEFORT indique que les véhicules venant de SCAER ne respectent pas la signalisation liée à la vitesse, ni à la priorité sur la Rue de Scaër suite aux aménagements réalisés. Jean-Pierre GUILLORE indique qu'il pourrait être installé toute la signalisation possible, rien ne changera. Nicolas LE NAOUR et Bruno JAFFRE précise qu'une étude est en cours afin de réaliser des aménagements en amont de cette zone, à partir du cimetière, afin d'essayer de régler ces problèmes. Jean-Pierre LE DUIGOU indique que la priorité n'est pas toujours respectée au niveau de l'écluse située Rue du Poulou non plus. Corinne DERRIEN indique qu'un fourgon est souvent garé sur le trottoir Rue du Poulou et que c'est dangereux. Jean-Pierre GUILLORE précise qu'il contactera l'intéressé. Hélène CHARPENTIER parle des aménagements qui ont été faits à Croissant Bouillet. Fabienne LE GALL dit qu'en Pologne, ils installent des faux gendarmes (en bois) sur le bord des routes et que ça fonctionne.
- b) Flore MEFORT questionne Hélène THIEC au sujet des jeunes inscrits d'office sur les listes électorales.
- c) Jean-Pierre GUILLORE remercie l'ensemble des membres du conseil municipal à l'occasion de son dernier conseil en qualité de Maire et indique qu'il a été très content d'avoir occupé ces fonctions.

Publié et affiché à SAINT-THURIEN, le 4 mars 2020

Le Maire,

Jean-Pierre GUILLORE.